

N° 2026-04-01

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton de d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation : **7 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : **9**

Nombre de membres présents : **7**

Nombre de membres excusés : **2**

Nombre de membres non excusés :
néant

Nombre de membres votants : **7**

Objet : **Nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune sous la présidence de Madame **Françoise CHANCEL**.

Étaient présent(e)s :

Pauline **Hoffmann**, Hélène **Jean-Baptiste**, Corinne **Manchon**, Marie-Laure **Robin** représentant le Conseil municipal, Patricia **Grospretre**, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, Anne **Prettre** représentant les personnes âgées,

Étaient absente(s) excusée (s) : Nelly **Dufour** représentant les personnes Handicapées, Pascale **Lagarde**, représentant l'Union Départementale des Associations des Familles,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R 123-11, R 123-12 et R 123-15,

Vu la délibération en date du 1^{er} avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil municipal habilité à siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

Considérant qu'aucune proposition n'a été faite par les associations concernant l'Union Départementale des Associations des Familles, la représentation des retraités et personnes âgées, des personnes handicapées et dans le domaine de l'insertion et la lutte contre les exclusions,

Considérant les candidatures proposées par Madame la Présidente, avec l'accord des personnes concernées,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

Pour : **7**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Nomme :

Madame **LAGARDE Pascale** pour représenter l'Union Départementale des Associations des Familles (UDAF)

Madame **PRETTRE Anne** pour représenter les retraités et personnes âgées,

Madame **DUFOUR Nelly** pour représenter les personnes handicapées (CODERPA)

Madame **GROSPRETRE Patricia** pour représenter les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (ESERPYP)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 078-267801694-20260416-20260401-DE

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 20 avril 2026

Reçue à la Préfecture le 20 avril
2026
Publiée le 21 avril 2026

La Présidente,
Françoise CHANCEL

